



LA NATURE A COURNON-D'Auvergne, ENTRE COTEAUX SECS ET VAL D'ALLIER

Zoom sur les propriétés publiques





LE PARTENARIAT

CEN AUVERGNE - CLERMONT AUVERGNE MÉTROPOLE

Le CEN Auvergne a proposé à la Métropole de **mieux faire connaître aux communes les enjeux de biodiversité de leur territoire et de les sensibiliser sur les actions à mener** sur leurs propriétés foncières. Le CEN Auvergne a donc mené un travail de croisement des données d'espaces de biodiversité avec les parcelles communales dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs sur 2017-2019.

QUELLES MAÎTRISES FONCIÈRES PUBLIQUES ?

Type de propriétés prises en compte : propriétés communales, collectives et apparentées (sectionales, CCAS...); propriétés de Clermont Auvergne Métropole; EPFSMAF (Etablissement public foncier) ; Conseil départemental du Puy-de-Dôme, État, Région. Autres propriétés publiques ou parapubliques : CHRU, aviation civile, INRA, Université, police, CCI ...

QUELS SITES À ENJEUX ?

Un travail de synthèse des données existantes a été effectué en compilant les données présentes au CEN Auvergne, éventuellement réorganisées et restructurées, les données publiques de la DREAL et de Clermont Auvergne Métropole, les données bibliographiques, les données disponibles sur le serveur du CRAIG, les données de partenaires techniques (LPO, UNIVEGE, Observatoire de la biodiversité métropolitaine, etc.)

Les sites métropolitains ont été catégorisés en 4 grands types.

LES «CŒURS DE NATURE »

Les sites protégés

- Sites en Natura 2000 (directive habitat),
- Espaces Naturels Sensibles du Département (ENS),
- Arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB),
- Sites classés,
- Sites du CEN Auvergne
- Espace de mobilité optimale du SAGE Allier aval

Les sites d'inventaires nationaux

- Sites inscrits,
- Zone d'intérêt écologique floristique et faunistique,
- Bien UNESCO « Chaîne des puys-Faille de Limagne »
- Inventaire Régional du Patrimoine Géologique

Les sites abritant des espèces ou habitats remarquables

- Sites connus abritant des espèces prioritaires*
- Sites suivis par les partenaires : CPIE, LPO, Observatoire de la biodiversité...
- Vergers conservatoires
- Patrimoine arboré remarquable
- Forêts présumées anciennes** (espaces forestiers continus depuis au moins 250 ans)

LES ZONES INTERMÉDIAIRES, LINÉAIRES, ZONES DE RENATURATION OU SITES RELAIS

Les espaces de nature "ordinaire"

Ils sont identifiés par des limites en pointillés et mettent en avant des enveloppes plus que des sites bien délimités car peu voire pas connus spécifiquement...

- Coulées vertes, chemins verts
- Bassin de récupération des eaux et surfaces en eau : ces secteurs sont potentiellement des zones de reproduction d'amphibiens, de repos ou de nourrissage pour les oiseaux
- Bords de cours d'eau : un tampon de 15 mètres a été effectué de part et d'autres des cours d'eau (trame bleue)
- Zones humides (données non exhaustives)
- Parcs urbains, espaces verts avec espèces à enjeux ou vieux arbres
- Friches, délaissés SNCF ou d'entreprises : zones de refuge ou de nourrissage, expression d'une biodiversité spontanée
- Zones de jardins extensifs, zones de nature « ordinaire »

* Espèces prioritaires :

- Espèces menacées : LRR : Liste rouge Régionale (CR : en danger critique d'extinction, EN : en danger, VU : vulnérable) ; LRN : Liste Rouge Nationale;
- Espèces protégées : PN : Protection nationale (annexe I ou II) – PR : Protection régionale
- Espèces liées à un programme de protection

** Forêts présumées anciennes: cartographie réalisée par l'IPAMAC et le PNR des Volcans d'Auvergne



Cournon-d'Auvergne est connue pour ces alignements de noyers au sein des grandes cultures, jouant ainsi un rôle paysager et amenant de la diversité.

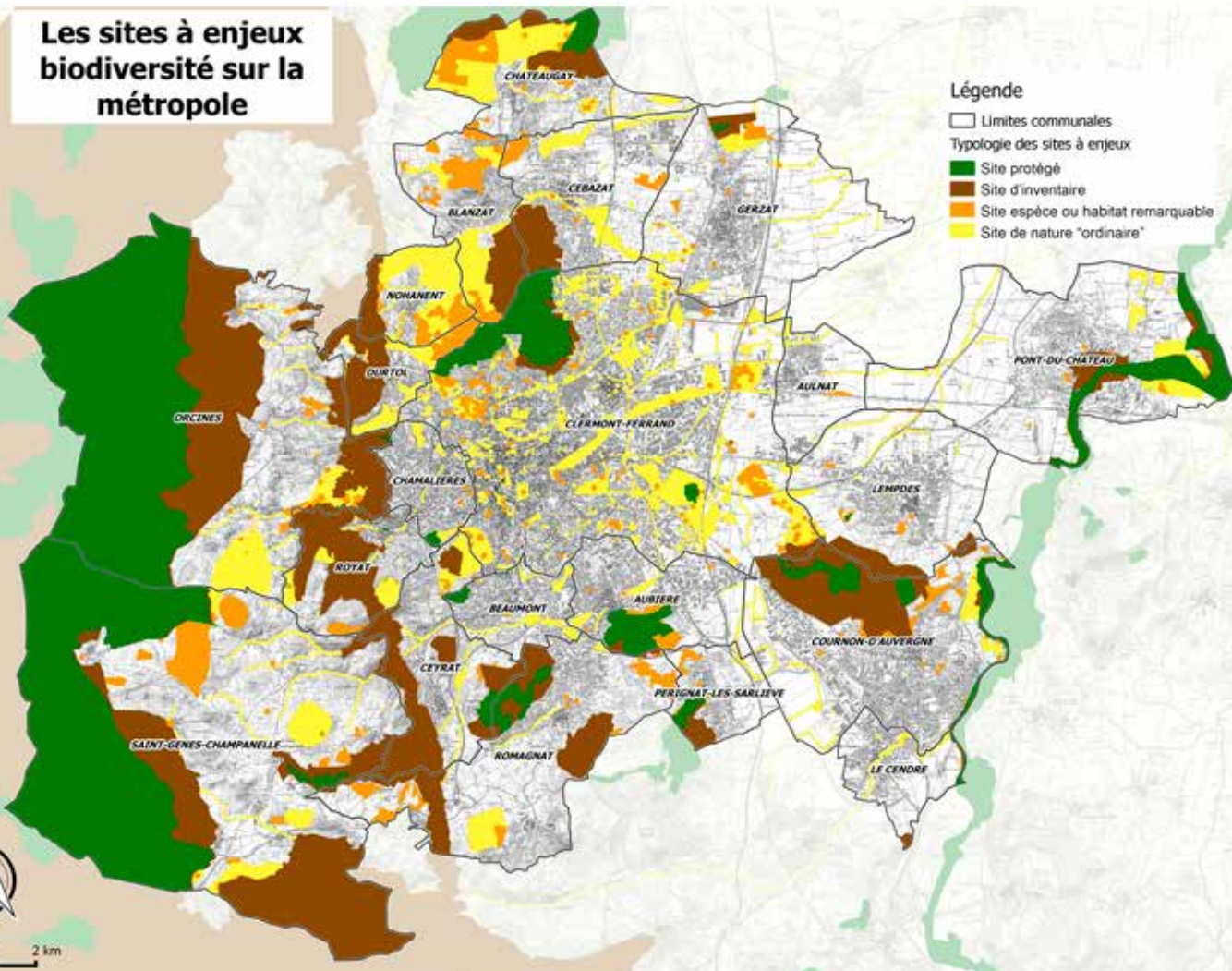


Les fronts de taille de l'ancienne carrière au flanc du Puy de Bane permettent de lire une partie de l'histoire géologique du secteur.



Cournon-d'Auvergne de l'Est (premier plan - val d'Allier-zone de captage AEP) vers l'Ouest (plateau cultivé et puits).

Les sites à enjeux biodiversité sur la métropole



Sites à enjeux bio
de Cour

PUYS ET C

ANCIENNE

PLAINE DE SARLIÈVE

Cette approche "milieu" sera complétée par des données "espèces" dans le cadre de l'Atlas de la Biodiversité Territoriale mené par la Ligue de Protection des Oiseaux Auvergne-Rhône-Alpes.



0 200 400 m

diversité sur la commune
non d'Auvergne

COTEAUX SECS

CHAMPS CAPTANT

**85 % des surfaces
publiques de votre
commune
constituent des
secteurs à enjeux
pour la biodiversité**

CARRIÈRE

VAL D'ALLIER

Légende

▭ Limites communales
Typologie des sites à enjeux

- ▭ Site protégé
- ▭ Site d'inventaire
- ▭ Site d'espèce ou d'habitat remarquable
- ▭ Espace de nature ordinaire

Parcellaire

- ▭ Propriétés Ville de Cournon
- ▭ Propriétés sections de Cournon
- ▭ Propriétés Ville de Clermont Ferrand
- ▭ Propriétés Clermont Auv. métropole



Les grands secteurs emblématiques de la commune

Les Puys et coteaux secs



L'Azuré du serpolet est une espèce parapluie (espèce dont le milieu de vie permet la protection d'un grand nombre d'autres espèces si celle-ci est protégée), papillon rare et protégé au niveau national présent sur les Puys de Bane et d'Anzelle

[RESPONSABILITÉS : QUE PEUVENT FAIRE LES STRUCTURES PUBLIQUES ?]

La Ville de Cournon d'Auvergne est propriétaire de plus de 140 ha- soit 1/3 du site- (parcelles communales et sectionales). À ce titre, la Commune peut définir des modes de gestion durable sur ces parcelles : cultures diversifiées et sans pesticides, remise en pâturage, gestion des déchets, aménagement écologique...

La Ville est d'ores et déjà moteur dans divers aménagements (conservatoire de la vigne, verger communal, boisements...). Une gestion globale pour une valorisation de ce site et une préservation d'espaces non urbanisés est nécessaire et aura une vocation de site d'expérimentation, démonstratif et innovant...



L'Hélianthe des Apennins est une des plantes thermophiles (qui aiment la chaleur) présentes sur les Puys de Bane et d'Anzelle.

[ENJEUX]

La trame des coteaux de Cournon-d'Auvergne, au nord de la Ville, fait partie des **deux grands espaces de nature de la commune, avec le Val d'Allier**. Cet espace concentre des **enjeux écologique, agricoles et de cadre de vie**. Il comporte d'Ouest en Est les Vaugondières, le puy d'Anzelle, le puy de Bane, les Souméroix, la Croix de pierre, le Mont Chalus et les Caques, sur une **surface totale d'environ 450 ha**.

Au-delà de l'arrêté préfectoral de protection de biotope géré par la LPO, d'autres actions seraient à conduire.

Zoom sur le patrimoine géologique



[ENJEUX]

L'ancienne carrière sur le chemin du Puy de Bane permet une lecture d'une partie de l'histoire géologique du secteur : dépôts argilo calcaires du lac de Limagne et volcanisme tertiaire, ainsi que l'observation d'objet insolite comme les « fleurs de bitume » (voir photo ci-dessus).

[RESPONSABILITÉS : QUE PEUVENT FAIRE LES STRUCTURES PUBLIQUES ?]

Une mise en sécurité (barrières, chicane, panneautage) et une valorisation du site pourraient être menées notamment en lien avec les encadrants pédagogiques et la Commission régionale du patrimoine géologique.

La biodiversité cultivée



[ENJEUX]

Le secteur des coteaux de Cournon-d'Auvergne abrite une **biodiversité cultivée passée** (amandiers, pommiers, -voir photo du verger communal des Vaugondières...)- **et récente** (alignement de noyers, arboretum, truffière, vignes conservatoires...) formant un **bel ensemble de patrimoine fruitier**.

[RESPONSABILITÉS : QUE PEUVENT FAIRE LES STRUCTURES PUBLIQUES ?]

En tant que propriétaire, la Ville de Cournon peut développer un projet de restauration et de valorisation de l'arboretum, de la truffière et des vergers communaux, déjà engagé par l'entretien du verger des Vaugondières.

Ayant à disposition une belle collection d'abricotiers, la Commune pourrait s'engager dans une démarche conservatoire, qui se poursuivrait avec la cerise.

Le Val d'Allier

[ENJEUX]

L'Allier est très contraint au niveau de la traversée de Cournon, compte tenu des pressions anthropiques (urbanisation, captages, anciennes gravières...). Sur le seul secteur non enroché, on peut cependant admirer la falaise de Malmouche, la plus grande falaise d'érosion du val d'Allier, résultante de la dynamique active de la rivière, qui abrite une des plus grosses colonies d'hirondelle de rivage du val d'Allier. Le champ captant de la Métropole de Clermont accueille également un ensemble de prairies de fauche remarquables.

Une convention de partenariat pour l'appui technique à la gestion du champ captant (Ville de Clermont-Fd et Métropole) est en cours depuis 2002 avec le CEN. Elle implique notamment le suivi des pratiques agricoles et le lien avec les communes du territoire.



[RESPONSABILITÉS : QUE PEUVENT FAIRE LES STRUCTURES PUBLIQUES ?]

En tant que propriétaire de parcelles, la Commune peut définir le mode de gestion des terrains agricoles.

La collectivité peut également s'appuyer sur les infrastructures de loisirs et découverte pour sensibiliser aux enjeux de la rivière et des milieux alluviaux ainsi qu'aux services rendus : AEP, champ d'expansion des crues, activité récréative, ...

La voie verte en cours de construction est une opportunité d'intégrer les milieux et les espèces sensibles de la rivière Allier dans les projets de développement local et de mieux les faire connaître.

- Association loi 1901 à but non lucratif
- 1 équipe professionnelle
- 1 réseau d'adhérents et de bénévoles
- Intégration dans le réseau national des Conservatoires d'Espaces Naturels

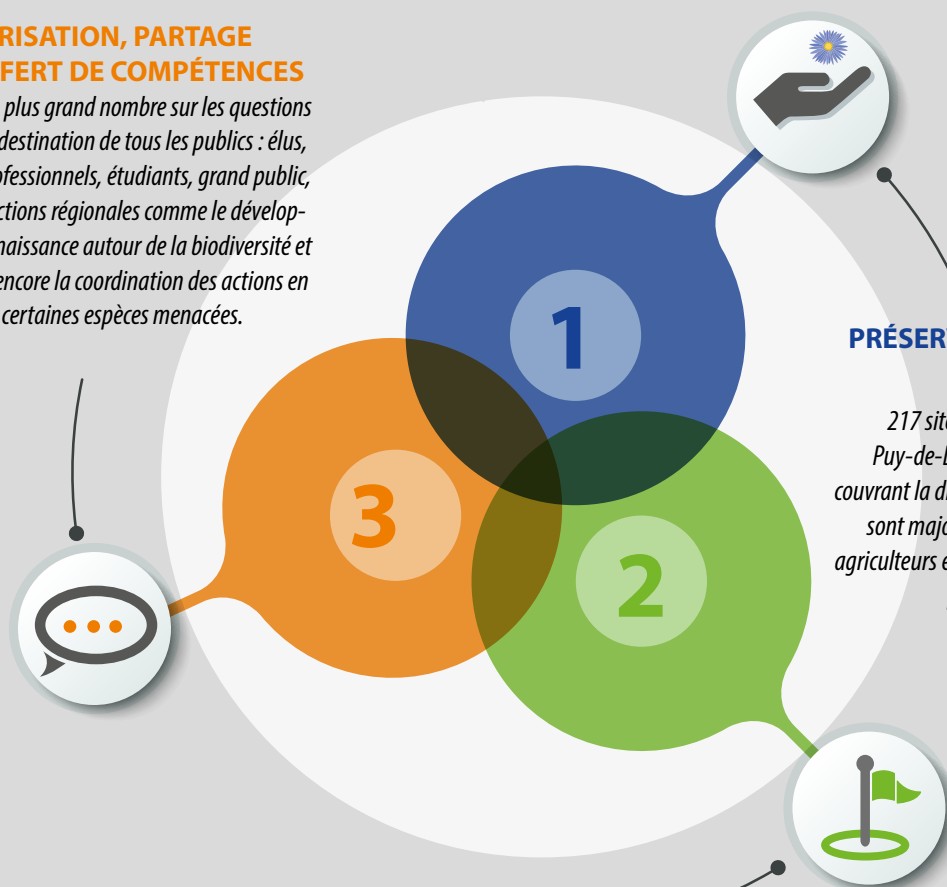
30 ANS D'IMPLICATION POUR LA BIODIVERSITÉ

autour de trois axes



VALORISATION, PARTAGE ET TRANSFERT DE COMPÉTENCES

Sensibilisation du plus grand nombre sur les questions de biodiversité à destination de tous les publics : élus, scolaires, socioprofessionnels, étudiants, grand public, etc.. Pilotage d'actions régionales comme le développement de la connaissance autour de la biodiversité et de sa gestion ou encore la coordination des actions en faveur de certaines espèces menacées.



PRÉSERVATION D'UN RÉSEAU DE SITES

217 sites, plus de 1600 hectares sur le Puy-de-Dôme, la Haute-Loire et le Cantal couvrant la diversité des milieux naturels. Ces sites sont majoritairement gérés avec et par des agriculteurs et nombre d'entre eux sont aménagés pour l'accueil du public.

APPUI AUX POLITIQUES PUBLIQUES EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ

Expert membre de nombreux comités pour l'état et les collectivités locales, accompagnement et soutien des politiques publiques. Intervention comme opérateur sur le terrain dans leur mise en œuvre, animations des Espaces Naturels Sensibles (ENS), des sites Natura 2000 ou des Contrats Territoriaux ou gestionnaire de Réserve Naturelle Régionale (RNR).

CONTACT

Lucie Le Corguillé, chargée de projets
Tél. 04 73 63 00 11 | Courriel : lucie.lecorguille@cen-auvergne.fr
www.cen-auvergne.fr

